

siret : 200 086 676 00018

**Mairie de CELY EN BIÈRE - 77930**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

**N° 2024-022**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de la Bergerie à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président)

	<b>Etaient présents :</b>		<b>Etaient absents :</b>	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE</b>				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Jean Jacques BARREAU - visio	Frédéric BELIEN excusé	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE- visio		
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS (présent en début de séance, pouvoir pour les délibérations)			
Commune de VILLIERS EN BIÈRE	Philippe DOTHEE		Gérard ROUX excusé	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU</b>			Olivier GUYADER	Pascale CHEMIN
Commune d'ACHERE LA FORET	Sylvain MARTIN		Fabien BARCQUE (excusé)	
Commune d'ARBONNE LA FORET	Nicolas GALLOT			
Commune d'AVON	Marie Charlotte HOUHAUD		Françoise BOUDREUX-TOMASCHKE excusée	
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDOT
Commune de BOIS LE ROI	Emmanuelle ALHADEF	Nathalie Vinot (suppléante)	Mélanie MOUSSOURS	
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON excusé	Christian CAME
Commune de CELY EN BIÈRE	Francis GUERRIER	Guillaume GATIER		
Commune de CHAILLY EN BIÈRE	Alain THIERY			
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle MARIE-TORQUE (visio) Suppléante		Jean Claude HARRY excusé	Didier MAURY
Commune de FLEURY EN BIÈRE	Martine BEIGNET		Alain RICHARD (excusé)	
Commune de FONTAINEBLEAU			Hélène MAGGIORI	Fanny MALVEZIN
Commune LE VAUDOUE	Didier BUGUINET	Michel CALMY		
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER		Patrick CALLEWAERT	
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE	Cécile FORNARELLI		
Commune de RECLOSES	Erik LE TOUT		François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON		Jean-Paul CULINAS	
Commune de ST MARTIN EN BIÈRE	Laurent AVELANGE		Georges SIUDA	Sylvain DUCROUX
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT	Franck LAUGIER visio		
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU	Anne MAHAIS		
Commune de TOUSSON	Jean Michel CARDINALI			Ferdinand KOCH
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET	Cécile BOAFARULL visio (suppléante)		
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES</b>				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS			Jennifer GAUTRET excusée (pouvoir)	Joanna HARMONIAUX excusée (pouvoir)
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY visio			Virginie FLAUX
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD			Bernard LACHENAÏT
Commune de ONCY SUR ECOLE			Jacques NORMAND	Bruno DELECOUR
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	Philippe CALVARRO DOMINGUEZ excusé (pouvoir)

**Ont donné des pouvoirs : 11-2 = 9**

**Monsieur Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ** a donné pouvoir à M. Thierry FLESCHE

**Madame Sandra LEJAL** (commune d'Achères la Forêt) a donné pouvoir à M. Sylvain MARTIN – **Pouvoir annulé Madame Sandra LEJAL n'étant pas désignée par la CAPF**

**Madame Françoise BOUDREUX-TOMASCHKE** a donnée pouvoir à Mme Charlotte NOUHAUD

**Monsieur Michel CALMY** a donné pouvoir à M. Didier BUGUINET

**Madame Jennifer GAUTRET** a donnée pouvoir à Mme Emilia NEVES

**Madame Joanna HARMONIAUX** a donnée pouvoir à Mme Espérance VIERA

**Monsieur Frédéric BELIEN** a donné pouvoir à Monsieur Jacky SEIGNANT, **ne peut pas prendre part au vote, les 2 titulaires étant présents**

**Monsieur Patrick POCHON** a donné pouvoir à M. Francis GUERRIER

**Monsieur Alain RICHARD** a donné pouvoir à Mme Martine BEIGNET

**Monsieur Jean-Claude HARRY** a donné pouvoir à Madame Isabelle MARIE -TORQUE

Monsieur Jean MORLAIS a donné pouvoir à Monsieur Alain THIERY, présent en début de séance.

**Étaient également présents :**

- **SEMEA** : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 24/09/2024

Secrétaire de Séance : Mme Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 66 – 2 démissions = 64 ; Présents : **35** – qui ont pris part aux délibérations : 34 (un titulaire s'étant absenté au moment des votes) +9 = **43**

**CODE ACTION A7, A8, A9 ET A11 : Remise en fond de vallon du ru de Rebais, diminution du linéaire de drainage, restauration d'un réseau de mares et création d'une cariçaie épuratrice dans le marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant :

- L'élaboration d'un programme d'actions pour la renaturation du marais de Baudelut, sur les parcelles appartenant au groupement forestier de Courances. Le périmètre du programme d'action s'étend sur les communes de Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière, toutes faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- L'étude de CIAE de 2018 ayant pour titre « Elaboration d'un programme d'actions pour la protection et la restauration des zones humides et des milieux aquatiques : tête du bassin du Rebais et site du marais de Baudelut » a permis d'identifier 6 actions principales pour améliorer la qualité des milieux, de l'eau, développer la biodiversité et réduire les risques de pollutions et d'inondations. Les 6 actions sont les suivantes :
  - Remise en fond de vallon sur 2 800 mètres,
  - Restauration d'un réseau de mares,
  - Création d'une cariçaie épuratrice,
  - Diminution du linéaire de drainage avec mise en place de réserves,
  - Restauration des berges de l'étang,
  - Reconnexion des affluents au nouveau lit.
- Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre préalable aux travaux s'élevant à 245 000 € HT ;
- Les aides financières potentiellement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans la limite de 80% du coût total de la mission de maîtrise d'œuvre ;

Il est proposé au comité syndical d'approuver le principe de lancer une maîtrise d'œuvre préalable à la mise de la Remise en fond de vallon du ru de Rebais, diminution du linéaire de drainage, restauration d'un réseau de mares et création d'une cariçaie épuratrice dans le marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière. Cette maîtrise d'œuvre se déroulera en 3 phases :

- ✓ Une tranche de conception (tranche ferme), comprenant les missions de base : AVP, PRO
- ✓ Une tranche de communication et d'animation (tranche ferme) : dossiers réglementaires et de demande de subventions, assistance à l'animation du comité de pilotage, accompagnement des réunions ;
- ✓ Une phase de réalisation (tranche optionnelle) : ACT, EXE, DET, AOR, mobilisation et accompagnement du public lors de la phase travaux.

Le comité syndical autorise le président à :

- Signer tous documents afférents ;
- Demander les aides financières auprès des partenaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Certifié exécutoire par**

- L'envoi en préfecture le : 03/10/2024
- Reçu en préfecture le :

Le Président  
Thierry FLESCHE

